

REGLEMENT LA QUÉBÉCOISE

ARTICLE 1 : ORGANISATION

La québécoise est une course semi nocturne organisée le samedi 24 octobre 2026, dans le secteur d'Authie , avec parcours, passant, notamment par Saint-Germain, la Blanché herbe et St Contest.

ARTICLE 2 : L'HYGIÈNE

- Deux épreuves : 7km (temps maximal prévue 1h30) et 14km (temps maximal prévue 2h30)
- Départs des courses à 18h30 et 19h
- Nombre maximal : 600 personnes

ARTICLE 3 : TARIFS

7km : 10€

14 km : 15€

ARTICLE 4 : RAVITAILLEMENT

- Un point de ravitaillement prévu au 7 km et ravitaillement à l'arrivée.
- Chronométrage et classement pour les deux courses.
- TEE shirt remis au participants inscrits
- Des gobelets seront fournis par l'organisation au point de ravitaillement.

ARTICLE 5 : SÉCURITÉ

- Dispositif de signaleur et bénévoles sur le parcours, secours prévu selon le dispositif de sécurité de l'organisation
- En raison du caractère semi nocturne de l'épreuve, le port d'une lampe frontale est obligatoire pour tous les participants pendant toute la durée de la course

ARTICLE 6 : ACCOMPAGNATEURS

- vélo, cycliste et accompagnateur à pied, interdit sur le parcours, sauf personnes autorisées par l'organisation et véhicule de secours.

ARTICLE 7 : PARKING

- zone de stationnement prévue à proximité du départ/arrivée, selon les indications de l'organisation.

ARTICLE 8 : DOUCHES VESTAIRES / TOILETTES

- douche et vestiaire ainsi que les toilettes seront disponibles au club de foot d'Authie .

ARTICLE 9 : CERTIFICAT MÉDICAL/SANTÉ

- Pour les majeurs : licence, FFA, valide ou passe prévention santé, (PPS) selon la réglementation, FFA, 2026.
- Pour les mineurs : questionnaire de santé et/ou certificat médical selon la réglementation en vigueur, avec autorisation parentale.

ARTICLE 10 : ASSURANCE

- L' organisation et couvert par une assurance responsabilité civile.

ARTICLE 11 : DROIT À L'IMAGE

- Les participants autorisent la prise et l'utilisation d'images dans le cadre de la communication de la course, avec possibilité d'exercer leurs droits d'opposition selon la réglementation.

Dans l'intérêt de la course, le présent règlement pourra être modifié pour l'organisation pour toute raisons qu'elle jugera utile